



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-neuf heures quarante quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Nicolas de Véroce, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Stacy LOPEZ, Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Michel STROPIANO, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Déborah TARABUSO, Monsieur Clément BERRUEX à Madame Stacy LOPEZ, Madame Claudette ABBE-DAVOINE à Madame Lynda VANDELANOITTE, Monsieur Julien AUFORT à Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Julien LEBEY à Madame Monique RACT, Monsieur Rémi BOUTROIS à Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON, Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Monsieur Lionel CANON, Madame Valérie ROBIN à Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

*Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire une note de synthèse motivée par un caractère d'urgence. Elle prendra le n°157 « Ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal » et portera sur un sujet qui sera présenté en fin de séance : « Création d'une grenouillère au Bettex - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie » n°158. La délibération n°157 est adoptée à l'UNANIMITE.*

**n°2025/145**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER**

**Objet : ACQUISITION COMMUNE / INDIVISION TUAZ-TORCHON DE DIVERSES PARCELLES**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 18  
Pouvoirs : 11  
Votants : 26

**Madame Stacy LOPEZ -ayant le pouvoir  
de Monsieur Clément BERRUEX- et  
Madame Véronique CLEVY ayant quitté  
la salle ne prennent part ni au débat ni  
au vote**

Délibération télétransmise le : 11 juillet 2025

Mise en ligne du 15 juillet 2025 au 15 septembre 2025

Délibération exécutoire le : 15 juillet 2025



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 JUILLET 2025****N°2025/145***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier***ACQUISITION COMMUNE / INDIVISION TUAZ-TORCHON DE DIVERSES PARCELLES****Rapporteur :** Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

L'indivision TUAZ-TORCHON a proposé de vendre à la Commune les parcelles suivantes :

Section	N° de parcelle	Lieudit	Surface en m <sup>2</sup>	Zonage au P.L.U/PPRn/SUP
E	737	Gérat	5 856	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	742	Gérat	745	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	743	Gérat	1 488	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	744	Gérat	1 278	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	745	Gérat	653	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	794	Mt Forchet	9 619	N1 / hors périmètre PPRn / pas de SUP
E	2518	Mellerey	5 356	N1 / partie en zone de risques faibles du PPRn / pas de SUP
E	2521	Mellerey	1 350	N1 / risques faibles du PPRn / pas de SUP
E	2525	Mellerey	97	N1 / risques faibles du PPRn / pas de SUP
TOTAL			26 442 m <sup>2</sup>	

L'indivision TUAZ-TORCHON propose de vendre ces parcelles boisées au prix de 0,50 euros le mètre carré, soit la somme globale de 13 221,00 euros.

L'indivision TUAZ-TORCHON précise également avoir autorisé le survol de la parcelle section E n°794 par un câble forestier pour le débardage des bois durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

**ENTENDU** l'exposé,**CONSIDERANT** la politique de réserve foncière conduite depuis 2001,**CONSIDERANT** que la valeur de l'emprise cédée n'entre pas dans les obligations de consultation du service France Domaine prévue aux articles L 1311-9 à L 1311-11 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et Foncier du 22 mai 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées section E n°737-742-743-744-745-794-2518-2521-2525 au prix global de 13 221,00 euros, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer tout document se rapportant à la décision adoptée, dont l'acte notarié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

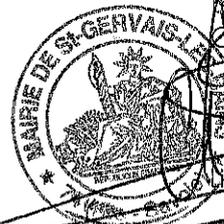
**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**Madame Stacy LOPEZ -ayant le pouvoir de Monsieur Clément BERRUEX- et Madame Véronique CLEVY ayant quitté la salle ne prennent part ni au débat ni au vote.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait-certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance  
Conseiller municipal,  
Monsieur CANNON



Le Maire,  
Jean-Marc PEILLEX

